

ANDRÉ LETON

*Les conflits communautaires :  
facteurs de tension  
et facteurs d'apaisement*

Les conflits communautaires constituent un des traits caractéristiques du paysage politique belge. Loin d'être des manifestations purement folkloriques, ils occupent une place considérable dans la vie politique du pays. On ne compte plus les cas où ils ont menacé l'existence d'un gouvernement et ils sont d'ailleurs à l'origine de plusieurs crises gouvernementales. Ce sont eux aussi qui ont conduit à la succession de réformes institutionnelles que vient de connaître le pays. Ces conflits communautaires portent sur les questions les plus diverses et ne se limitent pas à des problèmes linguistiques.

Ainsi, ces dernières années, le clivage entre les communautés s'est régulièrement manifesté dans le domaine économique. Un premier groupe de conflits avait pour enjeu les aides financières des pouvoirs publics aux entreprises en difficulté. Le dossier le plus connu à ce propos est probablement celui de la sidérurgie : Flamands et francophones se sont opposés très durement pendant des mois, y compris au sein du Gouvernement, pour décider si les aides indispensables à la survie du principal groupe sidérurgique wallon seraient le fruit de la solidarité nationale ou au contraire seraient à charge des seuls Wallons. Les ministres se sont finalement mis d'accord sur une solution fort complexe qui jouait en défaveur des Wallons dans le cas de la sidérurgie, mais qui, quelques années plus tard, finira par coûter cher aux Flamands lorsque les charbonnages de Flandre seront à leur tour à court d'argent.

Un autre type de conflits a concerné la répartition des commandes publiques. Par exemple, une importante commande de nouveaux

avions de combat a été longtemps retardée faute d'accord entre ministres à la suite du mécontentement flamand sur la répartition régionale des retombées économiques. D'autres commandes importantes (et de surcroît urgentes) pour moderniser le matériel des télécommunications ont été retardées de plusieurs années par absence d'accord entre ministres flamands et francophones sur les entreprises qui en bénéficieraient.

De nombreux conflits communautaires ont eu pour objet la répartition des emplois dans la fonction publique. Des dispositions légales existent en cette matière, mais il est apparu qu'elles n'étaient pas toujours correctement appliquées. Cela a provoqué une série de réactions, surtout de francophones qui s'estimaient lésés.

D'autres conflits ont porté sur des dossiers *a priori* anodins, mais qui, en fait, posaient des questions de principe essentielles pour la cohabitation des communautés. C'est ce qui explique l'acharnement des luttes qui se sont déroulées, notamment pour déterminer le sort de la petite commune rurale de Fouron : la solution des problèmes posés dans cette localité pouvait être l'occasion d'affirmer de nouveaux principes qui seraient également applicables ailleurs. C'est ce qui explique que la question fouronnaise est devenue comme ces collines pour lesquelles des armées en guerre s'affrontent jusqu'au massacre car leur contrôle ouvre des possibilités stratégiques considérables.

Ces conflits communautaires vont-ils s'estomper maintenant que la Belgique a été à nouveau transformée dans ses structures, ou au contraire vont-ils se maintenir ?

A défaut de connaître l'avenir, on peut souligner quelques-uns des principaux facteurs de tension et facteurs d'apaisement des conflits communautaires qui existent dans la Belgique actuelle.

#### FACTEURS DE TENSION

##### *La communautarisation des partis*

On ne soulignera jamais assez l'importance de la communautarisation des partis politiques traditionnels comme source de tension communautaire. En Belgique, à la différence de la plupart des pays, y compris des pays organisés selon une structure fédérale, les partis importants ne se présentent plus que dans une partie des circonscriptions électorales.

Les grandes formations politiques traditionnelles (chrétienne, libé-

rale, socialiste) ont éclaté à tour de rôle entre 1968 et 1978. Ces familles politiques comptent désormais un parti francophone et un parti néerlandophone. Ces partis frères conservent certes des valeurs et des sensibilités communes mais ils défendent aussi des vues divergentes et pas seulement dans des matières relevant du contentieux communautaire au sens strict. La souplesse d'action procurée par la communautarisation des partis est largement utilisée, même si le souci des partis frères de ne pas trop s'éloigner les uns des autres subsiste au fil des ans, notamment pour peser davantage dans une coalition gouvernementale ou pour entrer plus aisément dans une majorité.

En évoluant de plus en plus dans leur sphère propre, partis flamands et partis francophones contribuent à élargir encore le fossé entre les communautés car ils ne se présentent aux élections que dans l'une d'elles et peuvent dès lors défendre impunément des positions qui irritent l'autre. Cette conséquence de l'éclatement des partis traditionnels peut être renforcée par l'action de partis communautaires non traditionnels comme la *Volksunie* ou le *Vlaams Blok* d'un côté, le Front démocratique des Bruxellois francophones de l'autre, qui n'ont pas à se soucier d'un parti frère. Parmi les forces représentées au Parlement, il faut cependant mentionner le cas des écologistes dont la formation francophone (Ecolo) et flamande (Agalev) s'efforcent de rester à l'écart des surenchères communautaires.

### *La vie des institutions*

L'existence d'institutions communautaires et régionales autonomes peut se révéler aussi un facteur de tension. Cette observation peut sembler paradoxale : les nouvelles institutions n'ont-elles pas été forgées pour diminuer autant que possible les conflits ?

La montée des revendications régionales et communautaires a conduit à une transformation des institutions du pays dans une voie fédérale. Ce résultat est le fruit de la rencontre de mouvements divers et évolutifs, aux motivations complexes et sans doute en partie contradictoires. La réforme des institutions a été prônée avec de multiples argumentations. La suppression de sources de frictions entre les communautés a été régulièrement invoquée et il ne faut pas sous-estimer l'importance de cette motivation. Toutefois, d'autres considérations sont entrées en ligne de compte pour l'aménagement des institutions : souci de se diriger vers la naissance d'un État flamand, désir de gérer entre soi la partie wallonne du pays, etc., sans négliger la préoccupation de se rallier les votes de certains segments du corps électoral ou tout simplement de ne pas s'opposer au « sens

de l'histoire »... Certains de ces objectifs sont de nature à favoriser une recrudescence des conflits plutôt qu'un apaisement.

Dans le cadre de leurs activités, les institutions régionales et communautaires peuvent exercer une pression sur le gouvernement central et se trouver ainsi impliquées dans un conflit communautaire. Elles peuvent aussi se trouver en concurrence entre elles selon un clivage communautaire. Même sans conflit avec les autres entités, l'action de chaque région et communauté habitue les Belges à raisonner davantage en fonction de la Flandre, de la Wallonie, etc., au lieu de percevoir l'aspect national des problèmes.

Cette résultante de l'existence d'institutions communautaires et régionales comme facteur de tension doit toutefois être contrebalancée par le rôle pacificateur que peuvent jouer ces institutions en d'autres circonstances, quand elles contribuent à éliminer des causes de frictions, voire de conflits, notamment en permettant des politiques différentes entre le nord et le sud du pays, en évitant les luttes pour le partage des fonds ou pour le classement des objectifs prioritaires.

### *Le comportement des élites*

On ne peut se pencher sur les facteurs de tensions communautaires sans s'interroger sur le comportement des élites : la bonne entente entre les communautés est évidemment fonction des attitudes adoptées par les dirigeants et autres personnes influentes.

En Belgique, il n'y a pas d'incitation à la haine entre les communautés. Toutefois les élites contribuent régulièrement à faire monter la tension communautaire. Comme les revendications communautaires sont présentes parmi les demandes de l'électorat, beaucoup d'acteurs politiques veillent à favoriser leur crédibilité en ce domaine. Inévitablement, les oppositions communautaires s'en trouvent entretenues et les stratèges et tacticiens des partis et des groupes de pression en jouent parfois avec beaucoup d'habileté.

Le problème pour les responsables politiques est de faire des concessions quand l'escalade de la confrontation communautaire a été enclenchée. Il faut alors déployer des trésors de diplomatie et d'imagination pour faire diminuer la tension en permettant à chacun de ne pas perdre la face.

Les élites ont-elles eu tendance à multiplier les conflits communautaires au fil des ans ? Ces conflits ont en tout cas gagné un nombre croissant de secteurs et sont devenus de plus en plus présents dans d'importants dossiers économiques. Cela n'a pas simplifié la recherche de solution à des problèmes déjà bien complexes. Les difficultés éco-

nomiques ont probablement joué un rôle important dans cette évolution : quand la prospérité diminue, on est plus attentif aux dépenses et aux emplois. Les revendications communautaires peuvent alors être perçues comme un bon outil pour obtenir la meilleure part de ce que l'Etat peut apporter : emplois dans les administrations, commandes publiques, aide financière aux entreprises en difficulté, services divers pour la promotion à l'étranger, etc. Cet outil est d'autant plus tentant que la région ou la communauté à laquelle on appartient apparaît numériquement et économiquement en position de force.

### *L'action des groupes de pression*

Un autre facteur de tension peut être trouvé dans l'action de certains groupes de pression qui se consacrent pleinement à la défense des intérêts de leur communauté.

C'est surtout du côté flamand que ces groupes, notamment les associations culturelles apparentées aux familles politiques, manifestent leur puissance. Ils peuvent déclencher au moment opportun de vastes campagnes de nature à faire réfléchir les hommes politiques qui vont devoir prendre leurs responsabilités dans un contentieux communautaire. L'action de ces groupes flamands a même déjà joué à plusieurs reprises un rôle moteur dans l'abandon de solutions de compromis élaborées au sein du gouvernement ou de la majorité gouvernementale : un cas resté célèbre est l'abandon du Pacte d'Egmont qui, en 1977, prévoyait des solutions de compromis pour l'essentiel du contentieux communautaire et était au programme d'un gouvernement investi par plus de deux tiers des parlementaires !

L'influence de ces groupes ne se manifeste pas seulement par des actions spectaculaires : leur pression est permanente car le monde politique est conscient de leurs capacités de réaction. Dès lors, cet élément est intégré dans la problématique des responsables politiques qui négocient un compromis.

Des pressions communautaires émanent-elles d'autres groupes comme les grandes associations syndicales ou patronales ? A la différence des partis, ces organisations sont restées nationales. Dans les deux grands syndicats, liés l'un au mouvement chrétien, l'autre au mouvement socialiste, des sensibilités différentes selon les régions se sont régulièrement manifestées, ce qui a dû être pris en compte par les partis avec lesquels ils ont des relations privilégiées.

La grande fédération patronale est restée à l'écart des conflits communautaires. A ses côtés existe cependant un groupe de pression patronal flamand qui est intervenu plusieurs fois dans le débat sur la

réforme de l'Etat et dont certains dirigeants ont joué un rôle en coulisses pour favoriser la mise au point de structures plus fédérales pour le pays.

### *La presse*

Il n'est pas possible d'analyser les relations communautaires sans tenir compte du rôle important joué par la presse, en particulier la presse écrite. La presse flamande et la presse francophone ne réagissent pas de manière identique. Certes, quand une confrontation communautaire est à l'avant-scène de la vie politique, la presse politique de tout le pays y consacre une place importante et chaque journal s'intéresse particulièrement aux intérêts de sa communauté ou de sa région, voire à ses intérêts locaux. Mais en dehors des périodes de forte fièvre communautaire, c'est souvent dans la presse néerlandophone que l'attention est le plus attirée sur les enjeux communautaires de tel ou tel aspect d'un dossier. Ce peut d'ailleurs être le point de départ d'une campagne pour mettre en garde contre les risques de « laxisme » dans la défense ferme des intérêts de la communauté.

Une autre différence d'attitude entre la presse néerlandophone et la presse francophone est qu'en Flandre se dégage souvent une bien plus grande homogénéité des prises de position en matière communautaire que du côté francophone. Cet élément n'est pas sans influence sur la vie politique. Le fait que les journaux de différentes tendances tiennent un langage à peu près commun lorsque les intérêts de la Flandre paraissent en jeu est de nature à peser sur la marge de manœuvre des leaders politiques.

Du côté francophone, la presse apparaît plus partagée à l'égard des problèmes communautaires, certains journalistes se montrant radicaux, d'autres plus modérés et conciliants à l'égard d'un point de vue flamand, ou tout au moins plus soucieux de ne pas accentuer la division des Belges, même si, sur certains points, la presse francophone semble globalement d'avis que certaines revendications flamandes sont excessives. Ainsi, à propos du dossier de Fouron qui a déchaîné les passions communautaires notamment dans les années 80, il n'y a pas toujours eu unanimité parmi les commentateurs francophones, surtout au fur et à mesure que cette affaire se prolongeait.

Les chaînes de télévision et les principales chaînes de radiodiffusion n'attisent pas, d'une manière générale, les conflits communautaires. Dans certaines émissions politiques, les journalistes expriment par leurs questions et parfois leurs commentaires un point de vue répandu dans leur communauté, mais les médias audiovisuels invitent

régulièrement les hommes politiques de l'autre communauté à venir exposer leurs positions tant à la radio qu'à la télévision. La barrière des langues constitue toutefois un obstacle à ce type d'émission et il y a plus de personnalités flamandes capables de s'exprimer avec aisance en français que d'hommes politiques wallons en néerlandais. Cet élément n'est sûrement pas, à terme, sans incidence politique.

Il est intéressant aussi d'observer la manière dont les médias relatent non plus les seuls problèmes communautaires, mais aussi la vie de l'autre communauté. La presse consacre en général peu de place à ces questions, même si des initiatives apparaissent pour mieux informer sur les compatriotes de l'autre communauté. Il est à noter que si les chaînes publiques de radio et télévision sont organisées de manière à garantir un certain pluralisme, ce pluralisme se situe aujourd'hui au niveau de la communauté et non au niveau national : il n'y a pas dans leur conseil d'administration respectif une représentation de l'autre communauté.

### *Les aspirations autonomistes*

On ne peut étudier les conflits communautaires sans se pencher sur l'état des aspirations autonomistes qui pourraient amener de nouvelles confrontations.

L'Etat belge étant, à ses origines, un état francophone, une opposition s'est développée peu à peu en Flandre contre cette situation. Le mouvement flamand qui s'est ainsi constitué existe toujours aujourd'hui et est un élément important de la vie politique en Belgique.

Le bien-fondé du mouvement flamand est largement admis aujourd'hui en Flandre et les hommes politiques flamands évitent toute remise en cause de certains principes fondamentaux du mouvement comme l'unilinguisme de la région flamande, la limitation stricte de la région bilingue de Bruxelles, le caractère définitif du tracé de la frontière linguistique, le droit à une protection spéciale pour les Flamands de Bruxelles, etc. Même les ténors politiques flamands qui bénéficient d'une réelle popularité auprès des Wallons et des Bruxellois francophones s'en tiennent à ces principes de base. La cause flamande est désormais défendue dans de nombreux milieux : presse, université, administration, etc., et beaucoup d'entreprises affichent une volonté de présenter, au moins en Flandre, un caractère flamand, même si elles ne sont pas issues du patronat spécifiquement flamand et néerlandophone qui s'est développé au xx<sup>e</sup> siècle à côté des groupes industriels et financiers belges « traditionnels » où les franco-

phones — y compris les Flamands francophones — ont longtemps été nombreux.

Il semble loin le temps où le mouvement flamand était empêtré dans la réprobation à l'égard du comportement de trop de ses militants et dirigeants en 1914-1918 et sous l'occupation nazie.

L'attrait dont bénéficie le mouvement flamand laissera des empreintes durables : à force d'entretenir le réflexe communautaire, non seulement les points de frictions resteront nombreux et les solutions de compromis seront difficiles à faire approuver. Cet attrait se transmettra aux nouvelles générations éduquées dans cette optique et l'action de nombreuses personnes faisant aujourd'hui carrière dans la cause flamande jouera aussi dans le même sens.

Les conflits seraient probablement plus rudes encore si le mouvement flamand trouvait en face de lui un mouvement similaire du côté francophone. Rien de semblable ne réunit toutefois les francophones de Wallonie et de Bruxelles. On peut certes parler d'un mouvement wallon mais il est loin d'avoir le poids du mouvement flamand. En outre, les relations entre le mouvement wallon et les francophones de Bruxelles sont parfois difficiles, chaque partie ayant régulièrement le sentiment d'être mal comprise et mal soutenue par l'autre. Quelques intellectuels wallingants qui ne jouent généralement pas de rôle sur la scène politique se déclarent favorables à l'indépendance de la Wallonie. Certains disent même regretter que la Wallonie ne fasse plus partie de la France. Ces prises de position restent toutefois fort isolées et leur influence sur la vie politique belge semble à peu près nulle.

La gravité des confrontations communautaires en Belgique est peut-être contenue aussi parce que le courant nationaliste belge a été, ces dernières décennies, peu agressif et de plus en plus dépourvu de relais politique, surtout à partir des années 70. La discrétion du nationalisme belge est aisément perceptible : il n'y a pas beaucoup de pays qui arborent aussi peu leurs couleurs nationales, montrent aussi peu leur famille royale ou jouent aussi peu leur hymne national. Cet hymne ne pourrait d'ailleurs plus être repris en chœur par le public car ses paroles (qui prêtent aujourd'hui à sourire, il est vrai) ne sont plus connues par la population.

#### FACTEURS D'APAISEMENT

Si de sérieux facteurs de tension communautaire subsistent dans la Belgique actuelle, il ne faut pas perdre de vue que d'autres facteurs vont dans le sens de la pacification. Soulignons-en quelques-uns.



*La sauvegarde du pouvoir national*

L'intérêt d'une coalition gouvernementale au niveau national est généralement de contenir les tensions communautaires car elles sont source d'accident politique. Certes, les ministres veillent à leur crédibilité politique en matière communautaire, ce qui peut les amener à défendre des positions censées plaire à leurs électeurs et même essayer d'obtenir le plus d'avantages possibles pour leur communauté dans les compromis à négocier. Mais les principaux membres du gouvernement national paraissent souvent vouloir éviter toute poussée de fièvre communautaire pouvant mettre en péril la coalition au pouvoir.

Il ne faut pas sous-estimer non plus l'attachement de nombreux hommes politiques à l'Etat belge, même s'ils sont favorables à une organisation de type fédéral.

*Le discours d'union*

Le discours pacificateur favorable à l'union des Belges est d'ailleurs toujours présent. Ainsi le roi prône toujours la bonne entente entre tous ses concitoyens. Si certaines nuances peuvent apparaître au fil des ans dans les propos du chef de l'Etat, les discours royaux insistent régulièrement sur l'idée que « fédérer ne signifie pas séparer, mais bien rassembler ». Il faut « favoriser l'épanouissement des régions et des communautés », mais aussi « développer un pouvoir central solide qui rassemble les Belges dans la poursuite des intérêts communs ». Il faut « apprendre à mieux se connaître », ce qui passe par « la tolérance : accepter que l'autre soit différent et ne pas le regarder à travers des caricatures fausses et simplistes », par la connaissance de la langue des autres, par une meilleure information sur les autres communautés dans les médias, etc. Quant à Bruxelles, sa « vocation naturelle » est d'unir et d'accueillir.

On peut considérer que ce type de discours joue un rôle non négligeable, d'abord parce que son contenu est différent des propos générateurs de tensions communautaires, mais aussi parce que le roi est considéré par une partie de la population comme une autorité morale.

Le discours prônant l'union des Belges est également entretenu dans les forces armées et nombreuses y sont les cérémonies en l'honneur de la Belgique, du roi, du drapeau national, etc. Comme les unités sont le plus souvent unilingues, les risques de mésentente communautaire dans la troupe sont à peu près écartés et, de toute manière, la polémique communautaire n'y est pas tolérée.

Il n'est pas sûr que le discours politique reflète exactement l'état de l'opinion à propos des réformes institutionnelles. Une partie de la population pense en effet que la division du pays en communautés et en régions est regrettable et de nature à semer la discorde entre les Belges.

### *L'attachement à la non-violence*

Parmi les facteurs d'apaisement communautaire, il faut mentionner le remarquable pacifisme des Belges. Même quand les enjeux économiques et sociaux sont grands, même si les libertés fondamentales paraissent mises en cause ou si l'amour propre d'une communauté semble devoir être blessé, il n'y a pratiquement jamais de violence contre les biens ou les personnes. Le contraste est saisissant avec ce qui s'est déjà passé en Ulster (sur le territoire d'une vieille démocratie), au Pays basque, en Corse ou même au Sud-Tyrol.

### *Les institutions politiques*

Les institutions politiques, dont nous avons dit qu'elles pouvaient constituer un facteur de tension communautaire, peuvent aussi se révéler facteur de pacification. C'est particulièrement le cas lorsque chaque région ou communauté peut régler seule ses problèmes particuliers. Les complications communautaires des dossiers d'infrastructure portuaire ou les batailles de chiffres entre les ministres francophone et néerlandophone de l'enseignement sont des exemples de ce type de problème que les réformes de 1988 devraient permettre d'éviter.

Les réformes des institutions ont non seulement pu faire disparaître certains conflits communautaires, mais aussi empêcher que d'autres naissent. Par exemple, si la petite communauté germanophone n'a pas été impliquée dans de graves conflits communautaires, c'est peut-être parce que Flamands et francophones ont régulièrement manifesté beaucoup de compréhension à son égard.

Les institutions nouvelles peuvent aussi contribuer à la pacification communautaire grâce à certains mécanismes plus ou moins ingénieux. Ainsi, certaines lois concernant des questions sensibles doivent être adoptées par une « majorité spéciale » : la majorité des suffrages dans chaque groupe linguistique de chacune des Chambres, à la condition que la majorité des membres de chaque groupe se trouve réunie et pour autant que le total des votes émis dans les deux groupes lin-

guistiques atteigne les deux tiers des suffrages exprimés. Ceci doit notamment éviter qu'une communauté puisse se voir imposer une loi dont, majoritairement, elle ne veut pas. Par contre, cette procédure a pu constituer un obstacle au vote de la régionalisation dans les années 70 et, de ce fait, a pu contribuer à une certaine tension...

Le mécanisme couramment appelé « de la sonnette d'alarme » permet à une communauté qui se sentirait menacée, de manifester avec solennité son inquiétude à propos d'un projet ou d'une proposition de loi et d'enclencher une procédure obligeant les plus hautes instances politiques du pays à se saisir du dossier. Cette procédure d'appel au secours (reprise d'ailleurs dans l'organisation du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale) n'a jamais été utilisée sur un dossier important, mais il ne faudrait pas en conclure qu'elle ne jouerait aucun rôle : les hommes politiques connaissent cette procédure et s'efforcent d'éviter de la faire jouer. Elle a ainsi un effet dissuasif permanent.

Un autre élément institutionnel susceptible de jouer dans le sens de la pacification est la « surreprésentation » garantie dans certains cas à la communauté minoritaire : au profit des francophones au conseil des ministres et au profit des néerlandophones à l'exécutif de la Région de Bruxelles-Capitale.

Une institution encore jeune, la cour d'arbitrage, paraît jouer un rôle pacificateur en matière communautaire (ce qui ne fut pas toujours le cas du Conseil d'Etat). Cette cour, en activité depuis 1985, était devenue nécessaire du fait de la multiplication des organes législatifs. Beaucoup étaient sceptiques sur son caractère pacificateur : quel que soit le jugement rendu, n'allait-il pas mécontenter au moins une communauté ? La cour semble toutefois en bon chemin pour réussir l'exploit d'éclaircir les difficultés juridiques sans soulever de tempête communautaire, bien qu'elle ait dû se prononcer déjà sur plusieurs questions politiquement très sensibles. Son travail est toutefois extraordinairement délicat et un arrêt malheureux de sa part pourrait être à l'origine d'une nouvelle poussée de fièvre communautaire et porter atteinte au crédit d'une institution clé de la Belgique nouvelle.

Enfin, les institutions helges contribuent aussi à la pacification communautaire en ne prévoyant pas la possibilité de référendum. On imagine aisément quel potentiel d'explosion communautaire recèlerait cette technique : si la question soumise à référendum était massivement approuvée dans une communauté et massivement désapprouvée dans l'autre, la cohésion du pays pourrait être mise à rude épreuve.

### *L'aptitude au compromis*

Négocier un compromis est un art et les Belges semblent particulièrement rodés à cette pratique (qui leur permet d'ailleurs de rendre service dans pas mal de réunions internationales). Pour parvenir à des compromis, les élites belges ont souvent fait preuve d'une créativité tout à fait remarquable.

Pièces maîtresses dans la politique belge, les compromis peuvent néanmoins présenter certains défauts. Ils peuvent, par exemple, être si complexes que leur mise en œuvre va se révéler techniquement bien difficile.

Parfois ils apportent une solution au prix de l'apparition d'un nouveau problème ailleurs. Et, dans certains cas, les accords donnent lieu dès leur conclusion à des interprétations fort divergentes qui résultent plus d'une apparence de compromis que d'un compromis véritable sur le fond. Enfin, ils peuvent être longs à négocier...

Ainsi, les facteurs susceptibles de favoriser les confrontations communautaires ou, au contraire, de les atténuer, apparaissent si nombreux qu'on comprend aisément pourquoi l'évolution des tensions est difficile à prévoir.

Ce n'est toutefois pas par hasard si la Belgique a souvent été considérée par les politologues comme un « cas classique » de « démocratie de concordance » (*Consociational Democracy*) où parviennent à cohabiter sans trop de problèmes graves des populations traversées par de nombreux clivages. Sans ouvrir ici le débat sur le bien-fondé de cette classification, d'autant que cette théorie a elle-même été quelque peu bousculée par une série d'auteurs avant d'être reprise récemment dans un cadre plus large, il est manifeste que les Belges ont réussi à ce jour à continuer à vivre ensemble pacifiquement et sans rupture du dialogue entre les communautés.

D'astucieux mécanismes ont été imaginés pour régler cette cohabitation ; il ne faut jamais oublier cependant que pour éviter certaines frictions, c'est d'abord sur les hommes eux-mêmes qu'il y aurait lieu d'agir.

**RÉSUMÉ.** — *Les conflits communautaires en Belgique sont le fruit de la rencontre de multiples éléments. Après la dernière réforme des institutions subsistent encore de nombreux facteurs de tension communautaire, mais des facteurs d'apaisement sont aussi présents.*